



Procès-verbal de l'Assemblée générale 2026 de la Confrérie des Vignobles Fribourgeois

Samedi 28 mars 2026 à la Cave de Cheyres

Philippe Pillonel, Gouverneur, salue l'assemblée au nom du Conseil de la Confrérie des Vignobles Fribourgeois et souhaite la bienvenue à chacune et chacun à la Cave de Cheyres pour un moment privilégié où se mêlent tradition, bilan et projection vers l'avenir.

Vingt-quatre membres sont présents. Huit accompagnant(e)s assistent également à l'assemblée.

Le Gouverneur relève la présence de M. Dominique de Buman, Chevalier d'honneur et ancien Président de l'assemblée fédérale, et de M. Pierre-Alain Bapst, nouveau directeur de Swiss Wine Promotion entré en fonction le 1^{er} mars 2026.

La parole est donnée au Sénéchal qui fait lecture de la liste des personnes qui ont pris la peine de s'excuser, à savoir:

Mesdames Chantal Aeby Pürro, Marylène Bovard, Christine Bulliard-Marbach, Christine Capt, Isabelle Chassot, Margaret Collaud, Nadine Gobet, Micheline Guerry-Berchier, Eliane Petter, Joanna Rouiller, Elisabeth Ruegsegger, Fiona Stucki et

Messieurs Michel Bapst, Julien Berset, Olivier Bise, Gérard Brodard, Clément Buffetrille, Didier Castella, Florian Chervet, Jean-Daniel Chervet, Jacques Clément, Jean-François Comment, Christophe Dupasquier, Manfred Gauch, Auguste Girard, Georges Godel, Charly Haenni, Claude Lässer, Pierre Morax, Fabien Vallélian et René Verdon.

Le Gouverneur propose d'honorer, par un bref instant de recueillement, les chevaliers partis pour d'autres vignobles célestes. Il demande à l'assemblée de se lever et d'observer un instant de silence en mémoire de Werner Guillod ainsi que Roger Magnin décédé à Praz le jour de notre assemblée générale 2025.

La convocation pour cette assemblée statutaire s'est faite par courrier postal et il est demandé aux membres présents s'ils ont des remarques concernant le mode de convocation. Aucune remarque n'est formulée. L'assemblée est donc valablement constituée et déclarée ouverte à 15 h 07.

Un scrutateur est nommé en la personne d'Alexis Monème.

L'ordre du jour adressé avec la convocation est le suivant:

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mars 2025
2. Comptes 2025
3. Rapport des vérificateurs des comptes
4. Rapport d'activités du Gouverneur
5. Réélection des membres du Conseil
6. Redéfinition des fonctions au sein du Conseil
7. Chapitre & Ressayat 2026
8. Divers

Aucune remarque n'est formulée au sujet du tractanda qui est adopté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 mars 2025

Cette assemblée s'est tenue à la cave Schmutz Vins à Praz en présence de trente-deux membres. Le Conseil a fait le choix de ne pas donner lecture des six pages du procès-verbal et personne dans l'assistance en demande lecture. Six exemplaires sont mis à disposition dans la salle.

Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée, avec remerciements à son auteur.

2. Comptes 2025

La parole est donnée à Robert Brugger, Garde des Sceaux. Il commente les comptes 2025 qui bouclent avec une perte de CHF 6'215,35. La fortune de la Confrérie au 31.12.2025 était de CHF 33'487,20, répartis entre la BCF (CHF 23'495,40), la caisse (CHF 1'525,20) et la valeur estimée du stock (CHF 8'466,60).

Une question est posée au Garde de Sceaux concernant le montant de CHF 286,50 relatifs aux frais bancaires. Il répond qu'il s'agit notamment de coûts dus au fait que des membres paient leur cotisation au guichet postal, ce qui génère des frais.

3. Rapport des vérificateurs pour l'année 2025

Les vérificateurs des comptes élus en 2025 pour quatre ans sont André Kaltenrieder et Daniel Bonfils. Ils ont vérifié les comptes le 18 février 2026. Daniel Bonfils donne lecture du rapport, confirme que tout est en ordre et souligne le travail soigné et précis de Robert Brugger.

Les comptes 2025 sont approuvés par acclamation par l'assemblée. Le Gouverneur remercie les deux vérificateurs pour leur engagement ainsi que le Garde des Sceaux pour le sérieux de son activité et son excellent travail.

4. Rapport d'activités du Gouverneur

«Deux mots en premier lieu sur l'année viticole 2025 qui restera, à bien des égards, une année marquante. Elle nous aura rappelé, avec humilité, que la vigne ne se commande pas mais se mérite. Entre conditions climatiques contrastées, épisodes parfois exigeants et belles surprises au moment des vendanges, nos vigneron ont une nouvelle fois fait preuve de savoir-faire, de patience et de passion.

Le millésime 2025 s'annonce, selon les premières dégustations, prometteur. Des vins équilibrés, expressifs, porteurs de leur terroir — en un mot, des vins sincères. Et n'est-ce pas là ce que nous défendons avant tout au sein de notre confrérie: l'authenticité, le respect du travail bien fait et la transmission d'un patrimoine vivant?

Je viens de dire que nos vigneron ont une nouvelle fois fait preuve de savoir-faire, quelle plus belle illustration que la moisson d'honneurs et de médailles des vins fribourgeois lors du Grand Prix du Vin Suisse 2025.

Un palmarès impressionnant des vignobles fribourgeois, avec sans entrer dans le détail, sept médailles d'or et neuf médailles d'argent qui récompensent un large panel de vigneron de trois régions, le Vully, la Bourgeoisie de la ville de Fribourg à Riez et Cheyres qui se voit attribuer deux médailles d'or, soyons un peu chauvin ;-). Bravo à l'ensemble des vigneron de ce canton.

Ces bons comportements des vins fribourgeois me permettent de faire la transition avec notre Confrérie et de rappeler que nos statuts énoncent à l'art. 3, let a que la Confrérie a pour but :

☞ de défendre par tous les moyens appropriés la cause du vin naturel et authentique des vignobles fribourgeois de Cheyres, des Faverges et du Vully;

Cette disposition de nos statuts nous donne une certaine légitimité pour intervenir auprès des acteurs de la vie politique, associatives et culturelles et rappeler que les vins fribourgeois ont toutes leurs places sur les tables lors de nos manifestations. Nous ne nous sommes donc pas privés de le faire avec les formes et dans le respect qu'il se doit.... C'est d'abord en début d'année 2025, une intervention auprès de la Société cantonale des musiques fribourgeoises qui s'était abstenue de proposer des vins fribourgeois sur sa carte de Fête... puis, vous avez peut-être pu lire dans la Liberté du 31 octobre 2025 un courrier des lecteurs de notre confrère Marc-André Ryter, intitulé «Honneur à nos vigneron», et en novembre 2025 c'est Mattéo Murphy qui intervenait auprès de la nouvelle Fédération sportive fribourgeoise de tir pour rappeler qu'il serait de bon ton de servir, au moins un vin fribourgeois lors de leurs manifestations. La Confrérie n'a pas pour seul objectif d'organiser quelques activités de divertissement autour de la vigne et du vin, mais il y a également une facette un peu plus militante relative à la promotion et la mise en valeur des produits de nos terroirs et nous allons aussi poursuivre dans ce sens.

Quant aux activités de la Confrérie, en 2025, elles ont débuté tôt avec la célébration de la Saint-Vincent le 22 janvier. Ce fut un très bon moment au Domaine Simonet à Môtier avec une initiation à la dégustation orchestrée par Fabrice. Merci encore à toute la famille Simonet pour son magnifique accueil.

Le 22 mars, Assemblée générale à la Cave Schmutz Vins à Praz avec la tragique disparition de notre confrère et ami Roger Magnin. Le 14 juin ce fut le 43^{ème} Chapitre en l'église de Matran, qui a donné l'occasion d'introniser douze nouveaux Chevaliers et Chevalières, célébration suivie du Ressay au Restaurant du Tilleul à Matran.

Quant au Conseil et comme à son habitude, il s'est réuni à cinq reprises durant l'année écoulée, par alternance chez les membres du comité.

Pour terminer, quelques mots sur la situation des finances: vous l'avez entendu, la fortune au bilan était de CHF 33'487,20.- au 31.12.2025, soit une perte de CHF 6'215.35.- pour l'exercice 2025. C'est la deuxième fois consécutive que nous enregistrons un déficit. Le Conseil va se pencher là-dessus, mais pour reprendre la formule consacrée, la situation financière est saine et reste stable.»

5. Réélection des membres du Conseil

Pas d'éloges ou de remerciements à faire cette année, puisque nous n'enregistrons aucune démission.

En revanche, il convient de procéder à une élection compte tenu que l'art. 18 des statuts de la Confrérie du 29 avril 2016, énonce que «La Confrérie est dirigée par un Conseil de 7 à 9 membres élus par l'Assemblée générale. Les membres de la Confrérie sont élus pour quatre ans; ils sont rééligibles et se partagent les tâches. Le mandat du Gouverneur est de quatre ans; il est renouvelable».

La dernière élection de cinq membres du Conseil datant de 2022, assemblée au Domaine des Faverges, il convient donc de procéder à une nouvelle élection. Le Conseil actuel dans son entier souhaitant poursuivre son engagement, c'est donc une reconduction qui est proposée.

Le Gouverneur invite à reconduire «en bloc», les chevaliers suivants:

- ◆ Frédéric Chautems, Majordome
- ◆ Jean-Pierre Mathys, Sénéchal
- ◆ Robert Brugger, Garde des Sceaux
- ◆ Jean-François Derron, Échanson
- ◆ Marc-André Ryter, membre
- ◆ Mattéo Murphy, membre
- ◆ Philippe Pillonel, Gouverneur

La constitution du Conseil ainsi proposée est approuvée par applaudissements.

6. Redéfinition des fonctions au sein du Conseil

L'art. 19 des statuts précédemment cités est inchangé depuis la création de la Confrérie en 1983, à savoir :

La composition du Conseil est la suivante:

- a. Le Gouverneur préside la Confrérie et la représente;
- b. Le Majordome est le grand maître des cérémonies: le cas échéant, il remplace le Gouverneur;
- c. Le Sénéchal est le secrétaire;
- d. L'Echanson est responsable du service des vins;
- e. Le Garde des Sceaux est responsable de la caisse et du matériel;
- f. L'Epistolier est chargé des relations avec la presse.

Nous sommes toujours fidèles à l'esprit de nos prédécesseurs. Les charges et les fonctions assumées par les membres du Conseil sont identiques à celles d'origine.

La redéfinition des fonctions proposée est donc purement cosmétique. Il n'y a pas de changement sur le fond mais le souhait de rafraîchir les fonctions qui se définissent ainsi par elles-mêmes.

Les propositions sont les suivantes:

- ◆ Le Gouverneur, pas de changement
- ◆ Le Majordome devient **Majordome et Maître des cérémonies** (*appellation conforme à la description de la tâche dans les statuts de 1983*)
- ◆ Le Sénéchal devient **Sénéchal et Maître des Grimoires**
- ◆ Le Garde des Sceaux, pas de changement
- ◆ L'Échanson devient **Grand Échanson et Maître Tastevin**
- ◆ L'Épistolier devient **Grand Épistolier et Maître des Plumes et des Ondes**
- ◆ Nous avons une nouvelle fonction qui est celle du porte-étendard et qui est également et notamment chargé de donner un peu d'éclat aux cérémonies, une figure qui incarne la tradition et le prestige. Il s'agit du **Grand Héraut, incarné par Mattéo Murphy**.

Les sept fonctions du Conseil sont ainsi parfaitement réparties entre ses sept membres. Pas de grand chamboulement, mais juste la volonté de mettre un peu d'éclat et un peu de brillance dans ces fonctions.

Ces nouvelles appellations sont soumises à l'assemblée et approuvées par applaudissements.

7. Chapitre & Ressat 2026

Le 44^{ème} Chapitre de la Confrérie se déroulera samedi 22 août 2026 et nous conduira à Rue qui est l'une des plus petites villes historiques de Suisse, petit bourg médiéval du district de la Glane. Le Chapitre se déroulera au château qui domine légèrement le village et le Ressat aura lieu dans la salle communale qui jouxte l'Hôtel de Ville.

C'est la première fois que la Confrérie fera halte à Rue et le Conseil se réjouit d'accueillir de nombreux membres dans ce cadre magnifique. La liste des candidats à l'intronisation est quasiment déjà bouclée, avec comme toutes ces dernières années une douzaine de postulants. L'invitation avec bulletin d'inscription sera adressée aux membres par le Sénéchal et Maître des Grimoires à la fin juin - début juillet 2026.

8. Divers

- Le Gouverneur informe que la Fédération Internationale des Confréries Bachiques, la FICB, a confié à la Fédération suisse des Confréries Bachiques et Gastronomiques (FSCBG), dont il assume la présidence, l'organisation du congrès international 2027 qui se déroulera du 6 au 11 mai à Lausanne et dans les régions viticoles de Suisse romande. Le Chevalier Alexis Monème est également l'une des chevilles ouvrières de cette organisation. Les préparatifs progressent à bon train. Les inscriptions seront ouvertes courant avril. Toutes les informations ainsi que le programme figurent sur les sites www.confrerie-des-vignobles-fribourgeois.ch et www.confreries.ch.
- Marc-André Ryter présente le site Internet de la Confrérie dont l'adresse est www.confrerie-des-vignobles-fribourgeois.ch On y trouve les rubriques home (accueil), organisation, informations et contact (avec formulaire de contact). Il donne les informations essentielles et sera bien entendu constamment mis à jour.

Le Gouverneur adresse ses remerciements:

- à ses collègues du Conseil pour leur aide et leur appui, leurs conseils avisés et tout simplement leur bonne humeur
- à toutes les personnes présentes pour leur participation
- au Grand Héraut, Mattéo Murphy, qui a eu à cœur de nous accueillir dans des conditions optimales pour nous faire découvrir la Cave de Cheyres et pour l'organisation de l'apéritif dînatoire qui suit l'assemblée générale.

Philippe Pillonel clôt la partie statutaire de l'assemblée générale 2026 de la Confrérie des Vignobles Fribourgeois à 15 h 34 et donne rendez-vous à chacune et chacun au Chapitre et Ressayat du 22 août 2026 à Rue.

Le Gouverneur passe la parole à Pierre-Alain Bapst, nouveau Directeur de Swiss Wine Promotion depuis le 1^{er} mars 2026. Lui qui est membre de notre Confrérie depuis 2024 explique le fonctionnement actuel de cette organisation en charge de la promotion des vins suisses et fait part de ses objectifs à moyen et long termes. Il se dit fier d'occuper ce poste en tant que Fribourgeois aux racines paysannes. Le Gouverneur lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction.

Pour terminer, Mattéo Murphy raconte l'histoire des nouvelles étiquettes des vins de la Cave de Cheyres sur lesquelles sont illustrés, en léger relief, les roseaux de la Grande Cariçaie, un endroit unique comme les vins de Cheyres. En alignant les différentes bouteilles un panorama se forme.

Le rédacteur du procès-verbal

Jean-Pierre Mathys, Sénéchal

Sugiez, le 29 mars 2026